

Volonté de défense

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **120 (1975)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Volonté de défense

Dans son *Rapport à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse*, du 27 juin 1973, le Conseil fédéral constate que « l'histoire nous enseigne que si un peuple n'est pas en mesure de se défendre, ni de protéger ses valeurs morales et ses biens matériels, il devient tôt ou tard le jouet de la politique de force de l'étranger ».

Le Conseil fédéral constate également que « conformément à sa tradition, la Suisse se réjouit de tous les efforts sérieux qui sont entrepris en vue de consolider la paix mondiale. La Suisse est prête à les soutenir activement. En revanche, son existence serait mise en jeu si elle ne voulait pas admettre ni reconnaître que les menaces en cause peuvent aussi, directement ou indirectement, affecter un petit pays neutre tel que le nôtre. »

1. LAISSER-ALLER DU TEMPS DE PAIX

De tout temps, les temps de paix de durée prolongée ont mis la volonté de défense des nations à rude épreuve.

« C'est surtout au milieu de longues paix, disait déjà le général Jomini, qu'il importe de veiller à la conservation des armées, car c'est alors qu'elles peuvent plus facilement dégénérer, et qu'il importe d'y maintenir un bon esprit, et de les exercer à de grandes manœuvres, simulacres sans doute fort incomplets des guerres effectives, mais qui y préparent incontestablement les corps de différentes armes et surtout les états-majors. Il n'est pas moins intéressant d'empêcher les troupes de tomber dans la mollesse, en les employant aux travaux utiles à la défense du pays. ¹ »

Quoique datant d'un siècle et demi, le constat de Jomini garde toute son actualité. M^{me} Thilo Frey, Conseiller national, s'exprime ainsi ² :

« Ne constatons-nous pas chez nous une certaine défection déjà, prémice de désagrégation des forces vives du pays... »

« J'admets qu'en période de paix et de haute conjoncture, il est malaisé de penser catastrophe et de sacrifier son bien-être aux fins de

¹ *Précis de l'art de la guerre*, chap. II, art. 13 *Des institutions militaires*.

² Déclaration lors du débat sur le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse, le 13 juin 1974. Les citations qui suivent ci-après sont toutes tirées de cette déclaration.

poursuivre une telle politique... » « Mais ne nous leurrions pas. Ce n'est pas le jour où le danger sera à nos portes que nous pourrons nous défendre si nous n'avons pas une armée entraînée tant militairement, physiquement que moralement... »

2. CE QUI SE PASSE AUJOURD'HUI DOIT FAIRE RÉFLÉCHIR

« Les affrontements entre Etats ne se règlent pas seulement avec des moyens militaires, mais aussi, et dans une mesure sans cesse croissante, avec des moyens psychologiques, économiques et terroristes. »

Cette troisième constatation du Conseil fédéral¹, devrait à elle seule suffire pour réveiller les insouciantes et faire réfléchir chacun. Une prise de conscience s'impose pour se sortir des ornières de la facilité. Écoutons à nouveau M^{me} Thilo Frey :

« Est-il normal qu'un homme attaché à son sol natal préfère sa commodité personnelle au devoir de remplir ses obligations militaires? Est-il normal qu'un chef d'entreprise fasse sentir à son employé qu'il verrait d'un mauvais œil que celui-ci fasse une école de sous-officiers ou d'officiers, sous prétexte que cela désorganiserait son travail? Est-il normal que des associations soi-disant « pour la paix » insufflent à notre jeunesse l'esprit de désobéissance, la phobie de la discipline et le mépris de l'armée? Est-il normal que par lassitude ou par manque de fermeté, par excès de tolérance et de compromis, ou pire, par désir de se concilier des grâces, on tolère des comportements absolument contraires à la bonne marche de nos institutions? »

Dans une telle atmosphère, l'armée est particulièrement visée. Dans *La Suisse*, Heurtebise s'insurge contre son grignotage² :

« Nous sommes déjà dans une Troisième Guerre mondiale. Il n'est que de lire les journaux pour nous en assurer. Une guerre encore « froide », ou « tiède » plutôt. Mais qui peut devenir « chaude » et faire flamber le monde entier d'un jour ou d'une semaine à l'autre. Aucun de nos hommes politiques n'oserait le nier ou me démentir. Et, dans cette guerre latente, nous ne pourrions compter, pour la troisième fois du siècle, que sur notre armée pour nous garder. Sur sa force et sur sa

¹ Toujours dans son Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse.

² Du 1^{er} octobre 1974.

discipline. Alors comment tolère-t-on et accepte-t-on le lent grignotage dont cette armée et sa confiance se voient l'objet? Car ce grignotage, ce travail de lente sape appartient déjà à la Troisième Guerre mondiale, et latente. »

3. RESPONSABILITÉ DE TOUS

Selon le Conseiller fédéral R. Gnägi, chef du Département militaire, ¹ « le maintien d'une défense nationale digne de ce nom est pour tous une affaire de responsabilité :

- L'armée et sa direction ont été conscientes de cette responsabilité alors qu'elles s'employaient à élaborer la conception de la défense militaire. Elles continuent à œuvrer dans ce sens lorsqu'elles s'efforcent de donner le meilleur d'elles-mêmes dans le domaine de l'instruction militaire, dans l'organisation et les préparatifs généraux pour assurer à l'armée sa pleine efficacité.
- La grande responsabilité des conseils législatifs est mise à contribution lorsqu'il s'agit de mettre à la disposition de l'armée les moyens financiers dont elle a besoin pour renforcer son armement.
- Le maintien et le renforcement de nos convictions et de notre sens de la communauté résident dans la responsabilité du peuple tout entier et de nos institutions. Il s'agit bien d'une tâche des écoles, des églises, des partis politiques, des moyens de diffusion et notamment aussi de la famille. »

Qui dit responsabilité, dit également obligations, sacrifices personnels. Sans aller aussi loin que Rousseau dans son *Pacte social*: « chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale » ², il s'agit, pour chacun, de saisir ce qu'il doit à la collectivité, de donner à l'Etat ce qu'il lui faut. Or, comme à notre époque on attend toujours plus de l'Etat, il faut lui accorder en contrepartie toujours plus de moyens. M^{me} Thilo Frey s'exprime ainsi à ce propos :

« Je prétends que lorsqu'on exige que l'Etat subviene à l'instruction de notre jeunesse par l'octroi de bourses, à la santé de nos malades, par la dispense de soins adéquats et en des hôpitaux bien agencés, à l'entretien

¹ Allocution prononcée à l'occasion du *Centenaire de l'armée fédérale*, le 24 octobre 1974 à Berne. Les citations qui suivent ci-après sont toutes tirées de cette allocution.

² *Du contrat social*, livre I, chap. VI.

de nos aînés, en leur assurant une vieillesse décente, que lorsqu'on bénéficie de l'indépendance et des libertés d'expression qui sont les nôtres, je prétends que l'on peut donner à ce même Etat, qui après tout est notre patrie, un peu de nos forces et le petit 2 pour cent de notre revenu national nécessaire à sa défense. Nous ne pouvons pas faire appel au pays sans en assumer en contrepartie notre part de responsabilité. »

4. EFFORT DE PRÉPARATION, DE VOLONTÉ, D'ORDRE ET DE DISCIPLINE A CONSENTIR PAR CHACUN

Le chef du Département militaire fédéral;

« Le moment n'est pas encore venu de relâcher nos efforts militaires. Les problèmes essentiels de notre époque ne sont guère résolus et toutes les grandes puissances disposent d'un potentiel militaire énorme, qui leur permettrait au besoin de recourir à la force. Même un petit Etat épris de paix doit s'attendre que ces armements de puissance incalculable et jamais atteinte jusqu'ici pourraient être utilisés un jour. Nous ne devons en aucun cas être pris au dépourvu et c'est pourquoi la Suisse doit se défendre aujourd'hui aussi.

Nous devons cependant nous demander si elle le peut. Je réponds oui sans hésiter. Une armée qui jusqu'ici a démontré ce dont elle est capable, le fera certes à l'avenir aussi. Nous vivons à une époque d'exigences élevées. Mais je suis certain aussi que nous sommes capables d'y répondre pour autant que nous le voulions. L'histoire nous a d'ailleurs appris que nous ne pouvons nous permettre de relâcher nos efforts et notre vigilance. »

M^{me} Thilo Frey:

« N'oublions pas que la volonté farouche de lutte est une arme redoutable, surtout dans un pays dont la configuration est telle que la nôtre. Mais de tels sentiments se cultivent ou devraient se cultiver, au foyer, à l'école, partout, pendant l'enfance, l'adolescence, l'âge mûr...»

« L'ordre, l'obéissance et la discipline sont de mise dans l'armée, comme ils le sont d'ailleurs dans la famille, à l'école et dans une démocratie, car nous n'avons jamais vu de société que ne fût fondée sur quelque subordination. »

D'une manière générale, il s'agit d'atteindre, selon le général Jomini: « l'heureuse réunion de sages institutions militaires, de patriotisme,

d'ordre dans les finances, de richesse intérieure et de crédit public qui constituera la nation la plus forte et la plus capable de soutenir une longue guerre. ¹ »

Cette exigence générale se traduit pour la Suisse, selon le Conseiller fédéral Gnägi, comme suit :

« Notre armée reste, dans la situation mondiale actuelle, une nécessité et elle doit être capable de remplir sa mission propre à écarter la guerre ou, au besoin, de défendre notre pays même dans les circonstances d'aujourd'hui. Notre Etat, notre ordre social et nos biens, qui ne sont pas complets et peuvent être encore améliorés, méritent qu'on les défende. Notre armée, qui doit à cet égard fournir son tribut, s'identifie à notre peuple ; elle n'est nullement l'instrument d'un militarisme agressif, mais elle est un moyen parfaitement en mesure de sauvegarder les valeurs auxquelles nous tenons et, partant, elle est un instrument de paix. »

5. CONCLUSION : IL FAUT RETROUVER L'ESPRIT MILITAIRE ET ENTOURER L'ARMÉE

Sachons tirer les leçons du passé pour assurer notre avenir. Ainsi Heurtebise ² :

« Le pays n'oublie pas, et c'est bien. Il n'a oublié ni les soldats de 14 ni le général de 1939. Que nos dirigeants sachent et osent en tirer la leçon — c'est notre armée d'aujourd'hui et de demain qu'il faut protéger aujourd'hui. Pour assurer une défense et une protection aussi vitales qu'en 1914 et en 1939. C'est ce que demandent et veulent la Suisse d'aujourd'hui et sa large majorité... pas toujours silencieuse. »

Une fois de plus, grâce à ses vastes connaissances et sons sens éminemment pratique, le général Jomini nous montre la voie à suivre également de nos jours ³ :

« Le premier moyen d'encourager l'esprit militaire, c'est d'entourer l'armée de toute la considération publique et sociale. Le second, c'est d'assurer aux services rendus à l'Etat la préférence dans tous les emplois administratifs qui viendraient à vaquer ou d'exiger même un temps

¹ *Précis de l'art de la guerre*, à l'art. cité ci-dessus.

² Dans n° de *La Suisse* cité ci-dessus.

³ *Précis de l'art de la guerre*, chap. II, art. 15 *De l'esprit militaire des nations et du moral des armées*.

donné de service militaire pour certains emplois. Ce serait un sujet digne des plus sérieuses méditations, que de comparer les anciennes institutions militaires de Rome avec celles de la Russie et de la Prusse, et de les mettre ensuite en parallèle avec les doctrines des utopistes modernes qui, tonnante contre toute participation des officiers de l'armée aux autres fonctions publiques, ne veulent plus que des rhéteurs dans toutes les grandes administrations. »

LA RÉDACTION

